



# DOSSIER D'INSCRIPTION

Saison sportive 2026-2027 | Savate Boxe Française & cardio-renforcement

AVORD & SOYE-EN-SEPTAINE • UNE LICENCE, PLUSIEURS CRÉNEAUX

## Votre inscription en 5 étapes

|   | DOCUMENT            | À FOURNIR                                                           |
|---|---------------------|---------------------------------------------------------------------|
| 1 | Fiche d'adhésion    | complétée et signée                                                 |
| 2 | Règlement intérieur | lu, accepté et signé                                                |
| 3 | Document médical    | certificat ou attestation QS selon les règles fédérales applicables |
| 4 | Photo               | une seule photo d'identité, papier ou fichier numérique récent      |
| 5 | Cotisation          | paiement comptant ou en 2 ou 3 fois sans frais                      |

**FACILITÉ DE PAIEMENT** La cotisation annuelle peut être réglée en deux ou trois fois sans frais. L'intégralité des chèques est remise lors de l'inscription avec les dates d'encaissement souhaitées inscrites au dos.

## Cours 2026-2027

| PUBLIC / ACTIVITÉ           | JOUR     | HORAIRE           | LIEU                         |
|-----------------------------|----------|-------------------|------------------------------|
| Kid's Boxing 6-11 ans       | Lundi    | 17 h 45 - 18 h 30 | Dojo - Avord                 |
| Savate ados/adultes         | Lundi    | 18 h 30 - 20 h 00 | Dojo - Avord                 |
| Cardio-renforcement +15 ans | Mardi    | 18 h 30 - 19 h 30 | Salle socioculturelle - Soye |
| Savate ados/adultes         | Mardi    | 19 h 30 - 21 h 00 | Salle socioculturelle - Soye |
| Savate ados/adultes         | Jeudi    | 18 h 30 - 20 h 00 | Gymnase - Avord              |
| Cardio-renforcement +15 ans | Vendredi | 18 h 45 - 19 h 45 | Dojo - Avord                 |

## Cotisations annuelles

| ADULTES | ADOS -17 ANS | KID'S BOXING | CARDIO SEUL |
|---------|--------------|--------------|-------------|
| 200 €   | 150 €        | 100 €        | 100 €       |

**TARIF FAMILLE** Réduction de 15 € pour une inscription familiale : couples, fratries et inscriptions parent-enfant. La réduction s'applique à partir du deuxième membre inscrit de la même famille.

## Équipement essentiel

Savate : chaussures spécifiques, gants à pouce attaché, protège-dents simple, protège-tibias, coquille ou protège-poitrine selon le cas, bandes ou mitaines, pantalon de sport et tee-shirt. Cardio : tapis de sol, chaussures propres à semelles lisses et tenue de sport.



# FICHE D'ADHÉSION

À compléter lisiblement - une fiche par adhérent

## IDENTITÉ ET COORDONNÉES

|                           |                                               |
|---------------------------|-----------------------------------------------|
| Nom :                     | Prénom :                                      |
| Date de naissance :       | Lieu de naissance :                           |
| Adresse :                 | Code postal / Commune :                       |
| Téléphone :               | Courriel :                                    |
| Profession (facultatif) : | Établissement scolaire (mineur, facultatif) : |
| Activité choisie :        | Site principal :                              |

- ☐ Savate Boxe Française  
 ☐ Kid's Boxing  
 ☐ Cardio-renforcement  
☐ Avord  
 ☐ Soye-en-Septaine  
 ☐ Multi-sites

## Personne à prévenir en cas d'urgence

| NOM ET PRÉNOM | LIEN AVEC L'ADHÉRENT | TÉLÉPHONE |
|---------------|----------------------|-----------|
|               |                      |           |

## Informations utiles à la sécurité

À renseigner uniquement si nécessaire à l'adaptation et à la sécurité de la pratique : allergies graves, traitement d'urgence, handicap ou besoin d'aménagement particulier. Ne pas joindre le questionnaire de santé au dossier.

Informations à porter à la connaissance de l'encadrant :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## Choix de paiement

- ☐ Paiement comptant  
 ☐ 2 fois sans frais  
 ☐ 3 fois sans frais

- ☐ Chèque(s)  
 ☐ Virement  
 ☐ Espèces  
 ☐ Autre : \_\_\_\_\_

Montant total : \_\_\_\_\_ €    Dates d'encaissement souhaitées : \_\_\_\_\_

**ENGAGEMENT** Je certifie l'exactitude des renseignements fournis, demande mon adhésion à l'ACBD Avord et m'engage à signaler rapidement toute modification utile à la sécurité de la pratique ou aux coordonnées de contact.

Fait à : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_



# AUTORISATIONS

Mineurs • urgence • transport • droit à l'image

## 1. Autorisation parentale générale et urgence

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, agissant en qualité de \_\_\_\_\_, titulaire de l'autorité parentale sur l'enfant \_\_\_\_\_ :

- autorise sa participation aux entraînements et activités de l'ACBD Avord ;
- autorise les responsables du club, en cas d'urgence, à contacter les services de secours et à leur confier l'enfant ;
- m'engage à rester joignable aux coordonnées communiquées et à informer le club de toute restriction ou consigne particulière.

## 2. Transport du mineur pour les activités du club

Cette autorisation concerne exclusivement les déplacements organisés ou validés par l'ACBD Avord pour une compétition, un stage, une démonstration, une formation ou une manifestation associative.

☐ J'AUTORISE ☐ JE N'AUTORISE PAS

mon enfant à être transporté dans un véhicule conduit par un dirigeant, un encadrant, un bénévole ou un parent accompagnateur désigné par le club, titulaire d'un permis valide et assuré pour le véhicule utilisé. Les règles du Code de la route, le port de la ceinture et les dispositifs de retenue adaptés doivent être respectés. Le club communique, dans la mesure du possible, les informations utiles du déplacement. Cette autorisation ne vaut pas engagement du club à assurer systématiquement le transport.

**Restrictions, personne non autorisée ou consignes particulières :**

## 3. Droit à l'image - autorisation distincte et facultative

Pour la saison 2026-2027, j'autorise gratuitement l'ACBD Avord à photographier et/ou filmer l'adhérent dans le cadre des activités du club, puis à utiliser son image uniquement pour informer et valoriser les actions sportives et associatives.

☐ OUI, j'autorise ☐ NON, je n'autorise pas

Supports concernés : site internet du club ou des instances sportives, pages officielles sur les réseaux sociaux, presse locale, affiches, flyers, publications municipales ou fédérales et bilans d'activité. L'autorisation est valable jusqu'au 31 août 2029 pour les images réalisées pendant la saison 2026-2027. Elle peut être retirée à tout moment pour les utilisations futures par demande écrite adressée au club. Le refus est sans conséquence sur l'inscription. Le club s'interdit toute utilisation portant atteinte à la dignité ou à la vie privée de l'adhérent.

## 4. Protection des données personnelles

Les renseignements sont utilisés pour gérer l'adhésion, la licence, les assurances, les activités, la sécurité et la communication du club. Ils sont accessibles aux seules personnes habilitées du club et, lorsque nécessaire, aux fédérations, organismes sportifs et autorités compétentes. Le dossier d'adhésion est conservé pendant la durée nécessaire à la gestion et à la défense des droits du club ; les pièces comptables suivent la durée légale applicable. Le questionnaire de santé reste confidentiel et n'est jamais conservé par le club : seule l'attestation ou le certificat requis est remis. Vous pouvez demander l'accès, la rectification ou, selon le cas, l'effacement de vos données auprès du président du club.

|                    |                                            |
|--------------------|--------------------------------------------|
| Fait à :<br>Date : | Signature du ou des représentants légaux : |
| <br><br>           | <br><br>                                   |



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Version projet 2026-2027 - Partie 1/3

ADHÉSION • COTISATION • DOCUMENTS • ORGANISATION

## Article 1 - Objet et champ d'application

Le présent règlement complète les statuts de l'ACBD Avord. Il s'applique aux adhérents, représentants légaux, accompagnateurs, bénévoles et participants aux activités du club. L'adhésion implique son acceptation ainsi que le respect des règlements fédéraux, des consignes des encadrants et des règlements des équipements municipaux utilisés.

## Article 2 - Admission et dossier complet

Après la séance d'essai autorisée par le club, l'accès régulier aux cours est conditionné à la remise d'un dossier complet, au respect des exigences médicales et au règlement de la cotisation. Le club peut suspendre l'accès tant que ces formalités ne sont pas régularisées. Une seule photo d'identité est demandée ; elle peut être fournie sur papier ou sous forme numérique exploitable.

## Article 3 - Santé et aptitude

L'adhérent fournit le certificat médical ou l'attestation de questionnaire de santé exigé par la réglementation et les règlements fédéraux en vigueur. Le questionnaire de santé n'est pas remis au club. Toute limitation, blessure, maladie ou traitement susceptible d'affecter la sécurité doit être signalé à l'encadrant avant la séance, sans exiger la révélation d'informations médicales non nécessaires. L'encadrant peut adapter ou refuser temporairement la pratique en présence d'un risque apparent.

## Article 4 - Cotisation et paiement

La cotisation est annuelle et reste due dans son intégralité, y compris lorsqu'un paiement en deux ou trois fois sans frais est accordé. Le fractionnement constitue une facilité de paiement et non une mensualisation. La part correspondant à la licence fédérale et à l'assurance ne peut être remboursée après son émission. Toute demande exceptionnelle de remboursement partiel, motivée et justifiée, est examinée souverainement par le bureau, sans caractère automatique.

Le tarif famille concerne les couples, les fratries et les inscriptions parent-enfant. La réduction de 15 € s'applique à partir du deuxième membre de la même famille inscrit pour la saison.

## Article 5 - Horaires, vacances et modifications

Les pratiquants doivent respecter les horaires. Un retard peut conduire l'encadrant à refuser la participation lorsque l'échauffement ne peut plus être réalisé dans de bonnes conditions. Sauf annonce contraire, les cours sont suspendus pendant les vacances scolaires. Le club peut modifier ou annuler un cours pour indisponibilité de salle, alerte météorologique, sécurité, décision municipale, effectif insuffisant ou autre cas de force majeure. Ces interruptions ponctuelles n'ouvrent pas automatiquement droit à remboursement.

## Article 6 - Assurance et dommages personnels

Les garanties attachées à la licence s'appliquent dans leurs limites et conditions. Chaque adhérent est invité à prendre connaissance des garanties et des options complémentaires proposées. Le club ne peut être tenu responsable de la perte, du vol ou de la détérioration des effets personnels laissés dans les salles ou vestiaires, sauf faute démontrée lui étant imputable.



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Version projet 2026-2027 - Partie 2/3

SÉCURITÉ • TENUE • COMPORTEMENT • DISCIPLINE

## Article 7 - Autorité de l'encadrant et sécurité

Pendant les séances, l'encadrant est seul responsable de l'organisation pédagogique. Ses consignes de sécurité doivent être appliquées immédiatement. Il peut interrompre un exercice, retirer un matériel, constituer ou modifier les binômes et exclure provisoirement d'une séance toute personne dont l'état, l'équipement ou le comportement présente un risque.

## Article 8 - Tenue, équipements et hygiène

- Tenue propre, adaptée à l'activité et dépourvue de message politique, religieux, syndical, discriminatoire, violent ou contraire aux valeurs sportives.
- Chaussures de Savate réservées à la salle pour la pratique de la Savate ; chaussures propres à semelles lisses pour le cardio.
- Protections imposées par l'encadrant : protège-dents, coquille ou protège-poitrine, protège-tibias, gants adaptés et bandes ou mitaines dans les gants prêtés.
- Bijoux, montres, piercings non retirables, objets durs et lunettes ordinaires interdits pendant les oppositions ; cheveux longs attachés et ongles courts.
- Le matériel prêté doit être utilisé avec soin, nettoyé si nécessaire et restitué après la séance. Toute dégradation volontaire peut être facturée.

## Article 9 - Respect et comportement

Sont interdits : violences ou menaces, harcèlement, bizutage, propos ou comportements discriminatoires, insultes, intimidation, prosélytisme, atteintes sexuelles ou sexistes, dégradation, captation d'images sans autorisation et toute attitude portant atteinte à la sécurité ou à la réputation du club. La consommation ou l'emprise d'alcool, de stupéfiants ou de produits dopants est incompatible avec la participation aux activités.

La Savate ne peut être utilisée qu'en entraînement, compétition, stage ou démonstration encadrée, sous réserve des droits reconnus par la loi, notamment la légitime défense. L'apprentissage au club ne saurait justifier un usage violent ou intimidant hors du cadre sportif.

## Article 10 - Téléphones, photos et réseaux sociaux

Les téléphones restent rangés pendant les séances sauf accord de l'encadrant. Il est interdit de photographier, filmer ou diffuser l'image d'un adhérent, notamment mineur, sans autorisation. Toute publication concernant le club doit respecter les personnes, la confidentialité, le droit à l'image et les intérêts de l'association.

## Article 11 - Sanctions

Selon la gravité et l'urgence, un manquement peut entraîner un rappel à l'ordre, un avertissement, une exclusion de séance, une suspension conservatoire ou une procédure d'exclusion. Sauf nécessité immédiate de protéger les personnes, l'intéressé ou son représentant légal est informé des faits reprochés et peut présenter ses observations. Les décisions définitives sont prises par l'organe compétent conformément aux statuts. Les faits susceptibles de constituer une infraction ou un danger peuvent être signalés aux autorités ou organismes compétents.



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Version projet 2026-2027 - Partie 3/3

MINEURS • DÉPLACEMENTS • COMPÉTITIONS • ACCEPTATION

## Article 12 - Accueil et remise des mineurs

Le représentant légal accompagne le mineur jusqu'au lieu effectif de prise en charge et vérifie la présence de l'encadrant. À la fin du cours, il reprend l'enfant à l'horaire prévu ou désigne préalablement une personne autorisée. Le club n'assure pas la surveillance avant la prise en charge ni après la fin annoncée de la séance. Un mineur ne peut repartir seul que sur autorisation écrite du représentant légal.

## Article 13 - Déplacements et transport

La participation d'un mineur à un déplacement et son transport nécessitent l'autorisation écrite du représentant légal. Le conducteur doit être titulaire d'un permis valide, utiliser un véhicule assuré et en état de circuler, respecter le Code de la route, les capacités du véhicule, le port de la ceinture et les dispositifs de retenue adaptés. Les consignes de rendez-vous et de retour communiquées par le club doivent être respectées. En cas de changement imprévu, le club s'efforce d'en informer le représentant légal dans les meilleurs délais.

## Article 14 - Compétitions, stages, démonstrations et formations

La participation est soumise à l'accord de l'encadrant, aux règles fédérales, aux documents médicaux requis, aux autorisations parentales et au respect des échéances d'inscription. L'adhérent représente le club et adopte une conduite respectueuse. Les frais, modalités de prise en charge et équipements exigés sont précisés avant l'activité. Pour le combat, le passeport médical et les examens spécifiques en cours de validité sont obligatoires.

## Article 15 - Responsabilité partagée

Chaque adhérent pratique loyalement, respecte ses capacités, utilise les protections prescrites et informe l'encadrant de tout incident. Le représentant légal demeure responsable des informations fournies, de l'aptitude administrative du mineur et du respect des horaires de prise en charge. Aucune clause du présent règlement ne limite les responsabilités légales de l'association, de ses dirigeants, encadrants, adhérents ou conducteurs.

## Article 16 - Révision et entrée en vigueur

Le règlement est adopté et modifié par l'organe compétent du club. Les changements importants sont portés à la connaissance des adhérents. Si une disposition devenait inapplicable, les autres demeureraient en vigueur. La version applicable est celle communiquée pour la saison 2026-2027, sous réserve des règles légales et fédérales impératives.

**ACCEPTATION** Je reconnais avoir reçu, lu et accepté le présent règlement intérieur. Je m'engage à le respecter et, pour un mineur, à le faire respecter par l'enfant inscrit.

|                                                                   |                                                   |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Nom et prénom de l'adhérent :                                     | Nom du représentant légal si mineur :             |
| Date et mention « Lu et approuvé » :                              | Signature(s) :                                    |
| Pour le conseil d'administration :<br>Le président, Johann SAFSAF | Date d'adoption par le conseil d'administration : |



# DOCUMENTS MÉDICAUX

**Procédure fédérale à vérifier lors de la prise de licence  
2026-2027**

**SECRET MÉDICAL** Le questionnaire de santé est rempli par l'adhérent ou avec ses représentants légaux. Il ne doit jamais être remis au club. Seule l'attestation de réponses négatives ou le certificat médical requis est transmis.

## Quelle pièce fournir ?

| SITUATION                             | PIÈCE À FOURNIR                                                                 | POINT DE VIGILANCE                               |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Première licence ou échéance fédérale | Certificat médical si exigé par le règlement fédéral applicable                 | Vérification au moment de la saisie de licence   |
| Renouvellement intermédiaire          | Attestation de réponses négatives au questionnaire de santé                     | Si une réponse est positive : certificat médical |
| Compétition en assaut                 | Document médical ou attestation en cours de validité selon les règles fédérales | Les exigences de compétition prévalent           |
| Pratique en combat                    | Certificat et passeport médical spécifiques, valables un an                     | Examens complémentaires obligatoires             |

## Attestation de questionnaire de santé

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ atteste avoir renseigné le questionnaire de santé applicable :

☐ pour moi-même ☐ avec le mineur \_\_\_\_\_

☐ Toutes les réponses sont négatives. ☐ Au moins une réponse est positive : un certificat médical sera fourni.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_

Signature de l'adhérent majeur ou du représentant légal :

## Modèle de certificat médical, lorsqu'il est requis

Je soussigné(e), Docteur \_\_\_\_\_, certifie avoir examiné M./Mme \_\_\_\_\_, né(e) le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_, et n'avoir constaté aucune contre-indication décelable à la pratique de :

☐ la Savate Boxe Française en loisir ☐ la Savate Boxe Française en compétition sous forme d'assaut

☐ le cardio-renforcement ☐ autre mention fédérale nécessaire : \_\_\_\_\_

Certificat établi à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_

Cachet et signature du médecin :

Références de mise à jour : règlement médical FFSAVATE, édition d'avril 2026 ; principes CNIL applicables aux licences sportives et au droit à l'image. En cas d'évolution réglementaire ou fédérale, les exigences en vigueur à la date de la demande de licence prévalent.